



CONNAISSEZ VOS DROITS AU TRAVAIL

Toutes les personnes aux États-Unis, *y compris les immigrants sans papiers*, ont des droits et des protections constitutionnelles. Ni l'immigration ni la police ne présumeront que vous souhaitez exercer vos droits. Vous êtes responsable de les faire valoir en montrant votre carte Connaissez vos Droits ou en disant à l'agent que vous exercez vos droits.

Si l'ICE (agents de l'immigration) vient à votre travail, ils doivent généralement avoir un mandat de perquisition ou le consentement de votre employeur pour fouiller des zones non publiques. Si l'ICE vous approche, vous avez des droits qui vous protègent.

Vous devez demander si vous êtes libre de partir.

Si l'ICE vous approche en public, vous pouvez demander si vous êtes libre de partir. Si la réponse est « oui », éloignez-vous calmement, lentement et en silence. Ne courez pas et ne parlez pas. S'ils disent « non », ne marchez pas et ne fuyez pas. Restez là où vous êtes.

Vous avez le droit de garder le silence.

Vous n'avez pas à répondre à des questions sans la présence de votre représentant légal. (Dans certains États, il peut être exigé que vous disiez votre nom si un agent vous demande de vous identifier et un agent peut vous arrêter pour avoir refusé de le faire). Vous pouvez montrer à l'agent votre carte Connaissez vos Droits ou dire à l'agent que vous exercez votre droit de garder le silence. Si vous devez parler, dites simplement que vous aimeriez parler à votre représentant légal avant de répondre aux questions.

Vous avez le droit de refuser une fouille.

Vous n'êtes pas obligé de donner votre consentement pour une fouille de votre personne ou de vos effets personnels ni de fournir une preuve d'autorisation de travail. Déclarez clairement que vous ne donnez pas votre consentement. Refuser de donner votre consentement peut ne pas arrêter

l'agent. Si l'agent procède à la fouille de votre personne ou de vos effets personnels, restez calme, ne résistez pas à l'inspection et gardez vos mains visibles pour l'agent. Déclarer votre objection préserve vos droits.

- Ne fournissez votre identification que lorsque la loi l'exige.*
- Ne dites pas à l'agent votre pays de nationalité.
- Ne répondez pas aux questions.
- Ne signez pas de documents.
- Ne portez pas de faux documents.
- N'interférez pas physiquement avec la fouille.

Vous avez le droit de refuser de vous aligner.

Si des agents vous demandent de vous aligner en fonction de votre statut migratoire, vous avez le droit de rester où vous êtes ou de vous déplacer dans un endroit qui n'est pas désigné pour un groupe particulier d'employés. Vous pouvez dire aux agents que vous invoquez votre droit de garder le silence. Si vous êtes contraint de bouger, ne résistez pas.

Vous avez le droit de parler à un avocat.

Si l'agent vous dit que vous ne pouvez pas partir, vous êtes en détention. Vous devez demander à parler à un avocat et ensuite garder le silence. Vous avez le droit de parler à un représentant légal. Peu importe si vous n'avez pas engagé de représentant légal; vous avez toujours le droit de consulter un.

*Parlez à un défenseur local pour savoir si vous devez et quand vous devez présenter une identification. Par exemple, dans la plupart des États, vous devez montrer un permis de conduire si vous en avez un et êtes arrêté; vous devez également montrer votre identification d'immigration à un agent d'immigration qui le demande si vous avez un statut légal et n'êtes pas citoyen américain.